Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 135 (1990)

Heft: 7-8

Artikel: "Sécurité et paix", les thèses de la société suisse des officiers

Autor: Weck, Hervé de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-345014

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

«Sécurité et paix», les thèses de la Société suisse des officiers

par le lt-colonel Hervé de Weck*

Dans le courant du mois de mai, le Comité central de la SSO mettait en consultation ses thèses concernant la politique de sécurité de la Suisse et l'organisation de l'armée. Ce document avait été élaboré par un groupe de travail formé exclusivement d'officiers d'outre-Sarine. Lorsqu'une société cantonale alémanique assume le Vorort de la SSO, ses responsables doivent scrupuleusement veiller à ce que les commissions qu'ils mettent sur pied comprennent une représentation équitable des minorités romande et tessinoise. «Ouelle est la différence entre le corps d'armée de campagne 4 et l'armée suisse?... Il n'y en a pas, mais les officiers du FAK 4 ne le savent pas encore!» Le Comité central de la SSO doit faire en sorte que cette vieille histoire redevienne une simple plaisanterie.

Depuis qu'il se trouve en Argovie, un malaise existe. Combien de documents émis par la SSO ont été traduits en français lors de la campagne concernant l'initiative du 26 novembre 1989? A quel moment sont-ils parvenus aux sections francophones? Etaient-ils adaptés à la «clientèle» suisse romande? Ce n'est qu'après de vives discussions à leur assemblée générale que les sections de la Société cantonale jurassienne des officiers ont

accepté de verser la contribution extraordinaire à la SSO, qui devait couvrir en partie les frais de la campagne.

Des thèses que tous les officiers peuvent défendre...

Il n'en reste pas moins que les thèses de la SSO, réalistes et pondérées, sont acceptables dans leur ensemble, bien qu'on sente parfois la volonté d'exiger beaucoup, dans l'espoir d'obtenir le strict minimum. Comment ne pas applaudir quand le document exige que le DMF «procède à une analyse précise de ce qui est nécessaire, tant dans le domaine du formel que de la marche du service» et qu'il réduise les matières enseignées dans les écoles et dans les cours!

Comment ne pas souscrire au principe qui voudrait que l'administration militaire soit au service des troupes, alors que, souvent, on a l'impression du contraire! Effectivement, le système actuel, régi par nombre de dispositions diverses et parfois contradictoires, risque de se faire étouffer par l'administration. «Celle-ci doit passer du stade de donneur d'ordres à celui de

^{*} Une version abrégée de ce texte a paru dans *Le Démocrate*.

partenaire et d'entreprise au service des militaires. (...) Les PAA et les arsenaux doivent mieux tenir compte des besoins des utilisateurs. Ils doivent consacrer le temps nécessaire aux travaux d'entrée en service et de démobilisation.» Le document ne parle pas de la morgue et de la grossièreté d'un certain nombre de fonctionnaires «moyens-supérieurs» du DMF qui ne se donnent même pas la peine de répondre à des demandes, pourtant en relation directe avec des services de troupe, venant de la part d'officiers de milice.

L'ordre de bataille de l'armée, dont quelques caractéristiques remontent à la Première Guerre mondiale, doit être revu, afin que des forces judicieusement modulées puissent intervenir avec souplesse contre toutes les formes de menace. Le «groupement de combat bataillonnaire est l'élément clé du combat. Il est fractionné et équipé (...) de façon à effectuer de manière indépendante des missions de combat au profit de la formation tactique supérieure». La Société suisse des officiers réclame la généralisation de l'échelon brigade, ce qui permettrait de constituer, le moment venu, une véritable «réserve d'armée», partant de mener une défense combinée au niveau armée. Actuellement, les ripostes opératives ne peuvent se mener qu'à l'échelon corps d'armée.

Ainsi, les forces combattantes seraient articulées en brigades de chars, brigades mécanisées, brigades d'infanterie et brigades légères. Ces dernières, formations rapides d'intervention légèrement blindées, pourraient utiliser des avions de transport. Leur degré de préparation élevée les prédestinerait à intervenir contre des actions aéroportées opératives ou tactiques, à protéger la prise du dispositif de combat de base par l'armée de campagne, à intervenir en cas d'action terroriste.

«Les formations tactiques (bataillons et brigades de combat) doivent être structurées selon le modèle du jeu de construction, c'est-à-dire de façon modulée. Cela permet de créer des formations sur mesure pour des missions de combat précises. Une telle flexibilité est particulièrement adaptée aux organes de conduite et de transmission.» L'ensemble des formations de combat comprendraient deux ou trois éléments «agressifs et mobiles», ainsi qu'un ou deux éléments de choc dotés d'une grande mobilité et d'une forte puissance de feu.

Faut-il jeter notre neutralité aux orties?

Les thèses de la SSO concernant la neutralité et l'intégration européenne semblent plus contestables: «La signification actuelle de la neutralité suisse doit être réexaminée au vu de l'évolution européenne. Le fait de vouloir (rester en dehors de toute guerre) perd de sa signification première (...) la question se pose même de savoir si la Suisse a encore besoin de la neutralité dans sa forme actuelle. (...) Il faut donc, dès maintenant, élaborer des

scénarios dans lesquels l'armée suisse ferait partie d'un système européen de défense.» Ailleurs, le document prétend que «notre armée réformée doit être plus en mesure d'être engagée dans le cadre d'une (...) future politique de sécurité européenne.»

Le Comité central de la SSO semble donc proposer un abandon pur et simple de notre neutralité permanente. Même s'il convient de réexaminer notre politique de neutralité, faut-il aller si loin, au risque de braquer une partie de l'opinion et, surtout, de ne pas exploiter les avantages incontestables de notre statut reconnu d'Etat neutre? Grâce à la neutralité, nous disposons d'un «capital-confiance», qui explique des succès en Corée et en Namibie. Pourquoi la Suisse apparaîtelle comme un lieu propice à des rencontres destinées à empoigner les problèmes d'importance mondiale? On ne saurait faire abstraction du sommet Reagan-Gorbatchev, de la conférence sur la Palestine, des innombrables réunions de l'OPEP, des séances ad hoc du Conseil de sécurité de l'ONU. En abandonnant sa neutralité traditionnelle, la Suisse ne risquerait-elle pas de mettre en danger le rôle essentiel du Comité international de la Croix-Rouge?

Georges-André Chevallaz, dans Le gouvernement des Suisses, ne prétendil pas que notre pays s'est toujours défini «en contrepoint», c'est-à-dire d'une manière qui ne se confond pas avec les choix des autres Etats européens? Est-ce dans cette direction qu'il

convient de chercher les raisons de sa survie aux époques de crise, de ses succès durant les périodes de paix? Il ne semble pas qu'un petit Etat ait avantage à se fondre dans la masse ou de passer pour une grenouille qui veut se faire aussi grosse qu'un bœuf.

En revanche, chacun admettra que la Suisse neutre collabore avec les Etats européens dans le combat contre le crime organisé et le terrorisme.

Terrorisme et guerre indirecte

Une démocratie reste toujours très vulnérable face à la guerre indirecte et au terrorisme. Dans ces deux domaines. les thèses que la SSO met en consultation manquent de réalisme. «Une organisation territoriale l'ensemble du territoire permet à l'armée de concentrer toutes ses forces pour le combat (...). L'organisation territoriale dispose des moyens nécessaires pour protéger des objets civils et militaires importants contre des attaques et neutraliser des unités terroristes.» Si le terrorisme se généralisait et s'attaquait systématiquement aux structures de base de nos sociétés développées (moyens de communication, sources d'énergie, centrales nucléaires, circuits de distribution), cela exigerait la mise en place de dispositifs de surveillance et de garde que les formations territoriales, à elles seules, ne seraient plus en mesure de mettre en place.

Ces quelques lignes ne sauraient être une prise de position exhaustive et scientifiquement critique d'un document qui a sans doute demandé des mois de travail. Elles veulent simplement mettre en évidence quelques-uns de ses points forts. Merci aux officiers qui l'ont élaboré, car leurs propositions devraient permettre de lancer un débat constructif sur notre politique de sécurité et sur sa composante essentielle, la défense militaire. Pour eux, la meilleure des récompenses serait sans doute que les sections répondent massivement et copieusement à la consultation lancée par le Comité central de la Société suisse des officiers.

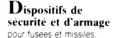
H. de W.



Une conception d'avant-garde des fusées de mortier



Conception et production de fusees de mortier et d'artillerie de haut niveau technique.



Travaux R+D à la demande

pour produits bien spécifiques dans les domaines, fonction, armage, sécurité.



F 967:

Fusée mécanique à fonctions instantanée ou retard.

- Pas d'énergie stockée.
- Très haut niveau de sécurité.

F 975:

Fusée électrique à fonctions instantanée ou retard. **Fonction retard:**

Conception assurant la mise à feu après perforation d'une fortification en béton armé, jusqu'à une épaisseur de 10 cm.

Fonction instantanée:

- Fusée ultra-rapide assurant une grande efficacité.
- Détecteur d'impact multi-directionnel et de grande sensibilité.

Tavaro sa

Division Défense CH-1211 Genève 13

Tél: (022) 458 831 Fax: (022) 454 763

Tix: (022) 415 806